

AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015, le Conseil a adopté le *projet* de règlement numéro 498-2015 relatif à la rémunération des élus pour l'exercice financier 2016.

Ce projet de règlement vise à établir la rémunération des élus. Les honoraires actuels du maire sont de 8 575.81 \$ et on y prévoit une majoration à 8 687.30 \$ tandis que ceux des conseillers passeront de 2 858.84 \$ à 2 896.01 \$.

Quant à l'allocation de dépenses, le maire reçoit actuellement une allocation de 4 287.91 \$ et on y prévoit une majoration à 4 343.65 \$. Les conseillers reçoivent une allocation de dépenses de 1 429.42\$ qui passera à 1 448.00\$.

Le projet de règlement comprend une clause de rémunération additionnelle pour le maire suppléant lors du remplacement du maire pour une durée supérieure à cinq (5) jours.

Ce règlement sera adopté lors de la session ordinaire du conseil qui sera tenue le 11 janvier 2016 à 20h00 heures au Centre communautaire situé au 930, rue du Centre à Saint-Jude.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, 940, rue du Centre à Saint-Jude aux heures d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Jude, ce 8 décembre 2015.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Nancy Carvalho